Morgan Stanley

MORGAN STANLEY IQ

STOXX RENDEMENT GARANTI

Titres de créance[1] garantis en capital à l'échéance
Durée d'investissement conseillée : 7 ans

[1] Le produit est soumis au risque de défaut de Morgan Stanley BV

Sommaire

Avantages/Inconvénients	3
Détails du mécanisme de remboursement	4
Illustrations du mécanisme de remboursement	5
L'indice sous-jacent: le Euro Stoxx 50®	8
Caractéristiques principales	9
Facteurs de risques	10
Informations importantes	11

Avantages / Inconvénients

Avantages

- L'investisseur est assuré de recevoir chaque année un coupon minimum de 3,05%.
- Le coupon versé chaque année est doublé si, en date d'observation annuelle, l'Indice Euro Stoxx 50® est stable ou en hausse depuis l'origine.
- Tout investisseur ayant investi avant la date de lancement le 20/04/2012 reçoit l'intégralité de son capital initialement investi à l'échéance, le 06/05/2019.

Inconvénients

- Le produit est soumis au risque de défaut de Morgan Stanley BV.
- La garantie du capital n'est applicable qu'à l'échéance, le 06/05/2019, pour un investissement effectué avant le 20/04/2012 (inclus).
- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 20/04/2012, et conservant l'instrument financier jusqu'au 06/05/2019.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice Euro Stoxx 50®.

Dans l'ensemble de cette brochure, le montant du remboursement est calculé sur la base de la valeur nominale, hors frais, commissions et fiscalité. Les termes «Capital» et «Capital Initial» utilisés désignent la valeur nominale de Stoxx Rendement Garanti soit 1.000€. Le produit est soumis au risque de défaut de Morgan Stanley BV.

Détails du mécanisme de remboursement

Mécanisme de versement de coupon[2]

Chaque année, si à la date d'observation annuelle :

Cas favorable	L'indice Euro Stoxx 50® est stable ou en hausse depuis l'origine, l'investisseur reçoit :
	Un coupon de 6,10%
Cas défavorable	L'indice Euro Stoxx 50® est en baisse depuis l'origine, l'investisseur reçoit :
	Un coupon de 3,05%

Mécanisme de remboursement a l'échéance[2]

Le 6 mai 2019, l'investisseur reçoit :

L'intégralité du capital initial

[2] Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Morgan Stanley BV. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice Euro Stoxx 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra entrainer un risque sur le capital

Illustrations du mécanisme de remboursement

Scénario défavorable : Baisse du marché

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et / ou frais liés au cadre d'investissement.

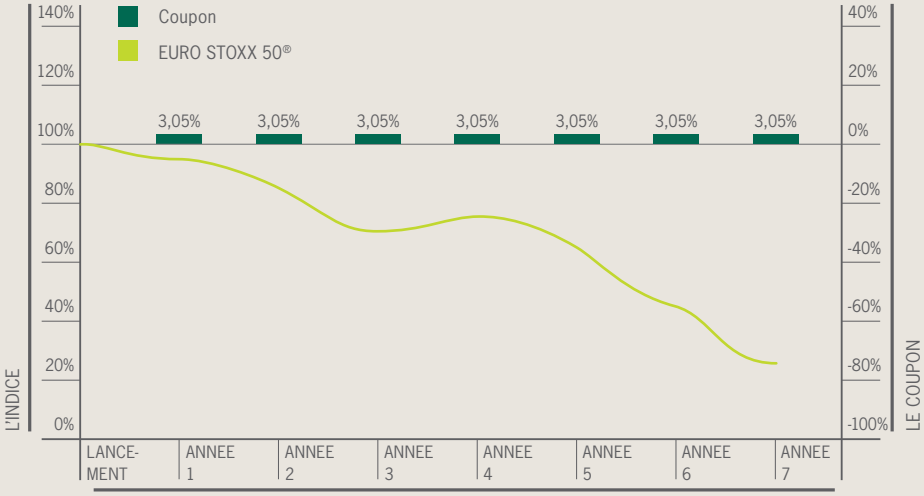

- Chaque année, en date d'observation annuelle, l'indice est en baisse depuis l'origine. L'investisseur reçoit alors un coupon de 3,05%.
- A l'échéance, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 3,0% contre un Taux de Rendement Annuel de -17,9% pour un investissement direct dans l'indice.

Scénario médian : Marché volatile

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et / ou frais liés au cadre d'investissement.

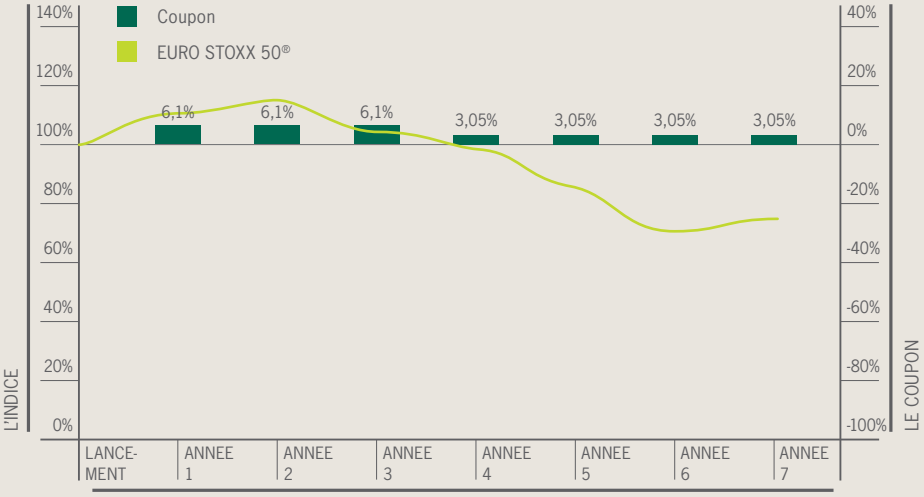

- De l'année 1 à 3, en date d'observation annuelle, l'indice Euro Stoxx 50® est en hausse depuis l'origine. L'investisseur reçoit alors un coupon de 6,1%.
- Les années suivantes, en date d'observation annuelle, l'indice est en baisse depuis l'origine. L'investisseur reçoit alors un coupon de 3,05%.
- A l'échéance, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 4,4% contre un Taux de Rendement Annuel de -4% pour un investissement direct dans l'indice.

Scénario favorable : Hausse du marché

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et / ou frais liés au cadre d'investissement.

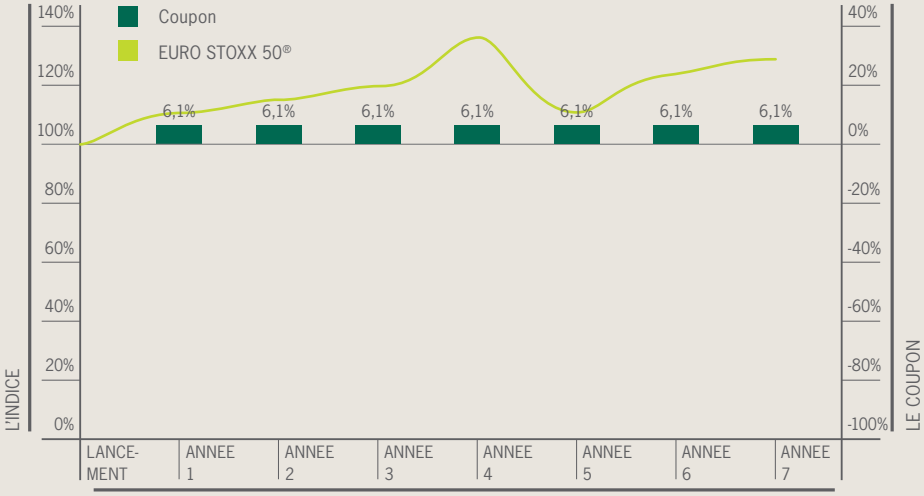

- Chaque année, en date d'observation annuelle, l'indice Euro Stoxx 50® est en hausse depuis l'origine. L'investisseur reçoit alors un coupon de 6,1%.
- A l'échéance, l'investisseur reçoit en plus du dernier coupon, l'intégralité du capital initial.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 6,0%, contre un Taux de Rendement Annuel de 3,6% pour un investissement direct dans l'indice.

Présentation de l'Euro Stoxx 50®

L'indice sous-jacent : l'Euro Stoxx 50®

Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

L'Indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis, est composé des 50 premières sociétés de la Zone Euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité.

Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la Zone Euro.

BLOOMBERG – DU 31/12/1986 AU 29/12/2011.

Répartition géographique de l'indice

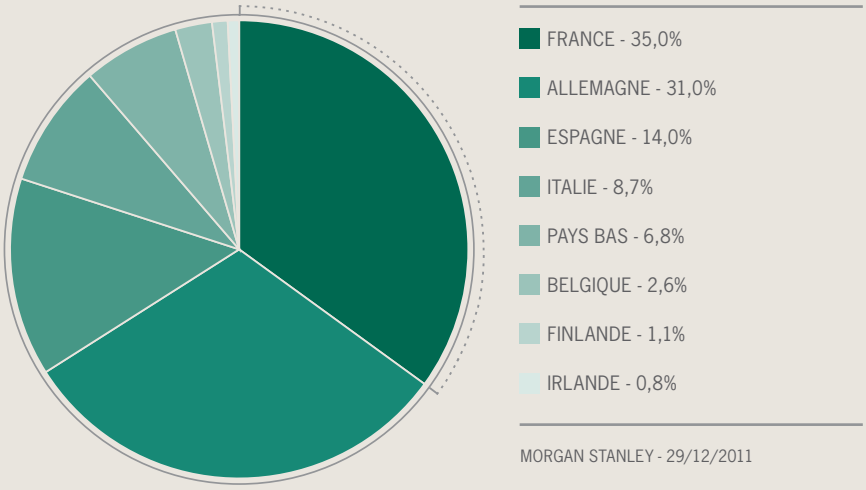

MORGAN STANLEY - 29/12/2011

Caractéristiques principales

Type	Titres de créance garantis en capital à l'échéance
Emetteur	Morgan Stanley BV (S&P A-, Moody's A2)
Code ISIN	FR0011176296
Date d'émission	20/01/2012
Prix d'émission	99,50% de la Valeur Nominale
Valeur nominale	1.000 Euros
Periode de commercialisation	Entre le 20/01/2012 et le 20/04/2012, le prix progressera régulièrement au taux de 2,0% pour atteindre 1.000€ le 20/04/2012
Date de lancement	20/04/2012
Date d'echéance	06/05/2019
Date d'observation	Le 20 avril de chaque année ou le jour ouvré suivant
Sous-jacent	Indice Euro Stoxx 50®
Commission de souscription	Néant
Commission de distribution	En relation avec l'offre et la vente de ces Notes, l'Emetteur paiera au distributeur des frais de distribution récurrents. Les frais de distributions n'excéderont pas 1% par an. L'investisseur reconnait et accepte que de tels frais soient retenus par le distributeur. Plus d'informations sont disponibles auprès du distributeur ou de Morgan Stanley sur demande
Commission de rachat	Néant
Réglement/livraison	Euroclear France

Facteurs de risques

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique «facteurs de risques» du Prospectus.

Ces Titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques. Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de prendre conseil auprès de leurs services juridiques, fiscaux, comptables, de réglementation et d'investissement au sujet de tout investissement envisagé ou réel dans ces Titres.

Merci de consulter le Prospectus de Base pour y trouver une description détaillée des titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risque associés à ces Titres. Le fait d'investir dans ces Titres implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

Risque de crédit : Le détenteur des Titres sera exposé au risque de crédit de l'Emetteur.

Risque de sortie : Le prix du marché secondaire du titre dépendra de plusieurs facteurs, incluant la valeur et la volatilité de l'Indice, le niveau de l'Indice à n'importe quelle heure de n'importe quel jour et du temps qu'il reste avant l'échéance des Titres, les taux d'intérêt, la rémunération des actifs qui constituent l'Indice, le temps qu'il reste avant échéance et l'évaluation du risque de crédit associé à l'Emetteur. Par conséquent le détenteur pourrait recevoir un montant qui soit inférieur à la valeur intrinsèque du Titre, et qui pourrait aussi être inférieur au montant que le détenteur aurait reçu s'il avait gardé le titre jusqu'à échéance.

Risque de couverture : A la Date de Transaction ou bien avant et après, l'Emetteur, par l'intermédiaire de ses filiales ou autres, couvrira probablement l'exposition qu'il anticipe sur les Titres en prenant des positions dans les valeurs qui constituent l'Indice, des contrats optionnels sur les valeurs qui constituent l'indice ou des positions sur tout autre Titre financier ou toutes autres valeurs disponibles. De plus, l'Emetteur et ses filiales négocient les valeurs qui constituent l'Indice dans le cadre de leurs activités générales. Chacune de ces activités peut potentiellement affecter la valeur de l'Indice, y compris à la Date de Détermination, etpar conséquent pourrait affecter de façon significative le coupon versé aux détenteurs desTitres.

Risque de liquidité : Les Titres ne seront pas négociés à une bourse organisée. L'Agent Placeur tentera d'organiser un marché secondaire sur les Titres sur la base d'efforts raisonnables uniquement et sous réserve des conditions des marchés, du droit, de la réglementation et de la politique interne. La liquidité des Titres reflète la liquidité des valeurs constituant l'Indice, et même s'il peut y avoir un marché secondaire pour les Titres, il peut ne pas être assez liquide pour faciliter une vente par le détenteur.

Risque de marché : Les mouvements du prix du sous-jacent peuvent ne pas être corrélés entre eux. Une hausse de la valeur d'un ou plusieurs des sous-jacents peut être modérément ou entièrement compensés par de plus petites hausses ou baisses de la valeur d'un ou plusieurs des autres composants.

Avertissement sur l'Indice: L'indice Euro STOXX 50® est la propriété intellectuelle (incluant les marques enregistrées) de Stoxx Limited, Zurich, Switzerland (le "Concédant"), qui est utilisé sous License. Les titres bases sur l'Indice ne sont en aucun cas sponsorisés, approuvés, vendus ou promus par le concédant et ne peuvent entrainer de responsabilités sur eux.

Informations importantes

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Morgan Stanley et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Morgan Stanley ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Morgan Stanley, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S.Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d'«Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres.

Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Le produit Stoxx Rendement Garanti décrit dans le présent document fait l'objet de «Final Terms» se rattachant au programme (en date du 1er décembre 2011) et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Ce prospectus a fait l'objet d'un certificat l'approbation de la part de l'AMF. Les «Final Terms» (en date du 20 janvier 2012) et le résumé en français du programme sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, «www.amf-france.org». Le programme et son résumé en français sont disponibles sur le site Internet «www.morganstanleyiq.eu». Ces mêmes documents et les suppléments à ce programme sont disponibles auprès de Morgan Stanley sur simple demande.

MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL PLC
61 RUE DE MONCEAU
75008 PARIS

Morgan Stanley & Co. International Plc est agréée et régulée par la Financial Services Authority (numéro d'enregistrement 165935)

IQFR00031.201112

Morgan Stanley